
Renvoi au comité des finances du don du citoyen Chaigneau, domicilié dans la commune d'Angely-Boutonne (Charente-Inférieure) qui envoie la quittance d'une somme de 208 livres pour laquelle il est compris dans l'emprunt forcé, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des finances du don du citoyen Chaigneau, domicilié dans la commune d'Angely-Boutonne (Charente-Inférieure) qui envoie la quittance d'une somme de 208 livres pour laquelle il est compris dans l'emprunt forcé, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 21;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28818_t1_0021_0000_4

Fichier pdf généré le 30/01/2023

reconnue s'occupe avec succès de l'extraction du salpêtre et de sa fabrication, déjà ce respectable vieillard a déposé à l'administration les prémices de son travail. Affranchir la Patrie en foudroyant les tyrans ; tel est le vœu de ce brave républicain avant de terminer sa carrière. S. et F. ».

BOUSSIN, BONNY, DAIGAUD, GAYET (*v.-présid.*), LAUMIER, J. PERRIN (*adm^r*), SAULNIER (*secrét.*). [un mot illisible].

40

Le citoyen Alexandre Chaigneau, domicilié dans la commune d'Angely-Boutonne, département de la Charente-Inférieure, envoie la quittance d'une somme de 208 liv. 8 s., pour laquelle il est compris dans l'emprunt forcé; il prie la Convention de vouloir bien l'accepter : c'est pour moi, dit-il, une douce satisfaction de la sacrifier à la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des finances (1).

41

La société populaire de Châteaulin (2) applaudit aux mesures vigoureuses que la Convention a prises, l'invite à rester à son poste, et demande le changement de son nom, en celui de Montagne-sur-Aulne.

Insertion au bulletin, et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (3).

42

La société populaire de Clermont-Oise voue à la mort les auteurs des derniers complots, adhère à toutes les mesures que la Convention a prises contre eux, l'invite à rester à son poste, jure de se rallier autour d'elle et de périr plutôt que de souffrir qu'il soit porté atteinte à l'unité et à l'indivisibilité de la République : à cette adresse est joint l'état des dons que cette commune a faits pour les défenseurs de la patrie; ils consistent en 62 chemises, 25 paires de souliers, 1,466 liv. 10 s. en assignats et 14 liv. 8 s. en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Clermont-Oise, s. d.] (5).

La Société populaire et révolutionnaire de Clermont-Oise, pénétrée du plus vif enthousiasme applaudit à vos immortels travaux. Déjà votre juste et inébranlable fermeté a plusieurs fois sauvé la patrie; déjà le gouvernement Révo-

(1) P.V., XXXIV, 353. Mention dans *J. Sablier*, n° 1234; Bⁱⁿ, 28 germ. (2^e suppl^t).

(2) Et non Châteauneuf.

(3) P.V., XXXIV, 353. Bⁱⁿ, 16 germ. (suppl^t); *Rép.*, n° 110.

(4) P.V., XXXIV, 353. *J. Sablier*, n° 1234; Bⁱⁿ, 16 et 28 germ. (suppl^t); *Rép.*, n° 110.

(5) C 297, pl. 1020, p. 36.

lutionnaire, la terreur des despotes et des traîtres, voit échouer chaque jour leurs projets liberticides.

Un nouveau bienfait vous donne de nouveaux droits à notre reconnaissance : vous venez d'effacer du dictionnaire des hommes libres ces mots odieux d'esclave et d'esclavage que les tyrans seuls doivent connoître. Votre sublime décret qui défend à l'homme d'outrager plus longtemps l'humanité rendra la moitié du globe à la liberté.

La Société populaire a porté la lumière dans les campagnes, la philosophie en a pour jamais bani le fanatisme. Toutes ces fétiches autrefois si révérees sont disparues. Les temples, dédiés à la raison et à la vérité ne retentissent plus que d'utiles instructions et de chants patriotiques.

C'est dans notre temple que nos âmes viennent d'éprouver la plus vive émotion par la présence d'un de vos collègues le vertueux André Dumont. Son discours sublime, prononcé au milieu d'un peuple immense, a pénétré nos cœurs et y demeurera gravé à côté de vos loix. Il vous dira sans doute qu'il nous a trouvés ce que nous sommes, ce que nous fumes toujours : d'ardents amis de la liberté, que nous jurons de défendre. La patrie vous l'ordonne : terrassez jusqu'au dernier de ses ennemis et ne faites d'autre paix que celle qui cimentera notre bonheur et celui du genre humain ».

P.S. - La Société populaire vient d'apprendre qu'il avoit existé un complot affreux contre la représentation nationale, contre la Montagne. Elle a frémi au récit des horreurs méditées contre les plus ardents défenseurs de la République. Elle s'est à l'instant levée en masse et a juré la mort de tous les factieux, de tous les scélérats complices de cette trame abominable. Elle a juré de se rallier autour de la Convention nationale. Elle adhère à toutes les mesures prises, et à prendre contre la scélérateuse des conspirateurs. Et à verser son sang plutôt que de souffrir qu'il soit porté la plus légère atteinte à l'unité, à l'indivisibilité de la République.

NOEL (*présid.*), TULIVET (*secrét.*), TONDU (*secrét.*), FIRON, FOURMENTIN (*secrét.*), TERRATE, BURGAUD.

[Etats des dons. 9 germ. II] (1).

En or, y compris une bague portant 5 petites pierres faibles et une idem de milieu : 1 m. 7 on. 2 gr.; En vermeil : 189 m. 3 on.; En argent : 518 m. 1 on. 6 gr.; En galons doré : 46 m. 3 on.; En galons d'argent : 7 m.; Etoffes or et argent : 47 m.; quelques pierres fausses ou de peu de valeur que nous ferons démonter, peser et classer sous notre surveillance.

Vérifié par les Commissaires génér^r de la Monnaie de Paris : MONYER, COMBRET, DURIGNY, SOLIGNAC.

43

« Graces au génie de la liberté, la patrie est encore une fois sauvée et la vertu a triomphé du crime, écrit le conseil-général de Commune-

(1) C 297, pl. 1020, p. 34.